



**Stéphane VAUTIER**  
Inspecteur d'académie,  
directeur académique des services de  
L'éducation nationale de la Manche

Saint-Lô, le 08/04/24

**Affaire suivie par :**  
**Isabelle MARTIN**  
SRH1  
Tél. 02 33 06 92 47  
Mél. [dsden50-srh1@ac-normandie.fr](mailto:dsden50-srh1@ac-normandie.fr)  
DSDEN 50  
12, rue de la Chancellerie  
50000 Saint-Lô Cedex

Mesdames et messieurs les enseignants du 1<sup>er</sup> degré  
public du département de la Manche

S/c de Mesdames les inspectrices et Messieurs les  
inspecteurs l'Éducation nationale

**Objet : Accès au grade de professeur des écoles classe exceptionnelle – année 2024.**

Références :

- Décret n°90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;
- Lignes directrices de gestion ministérielles du 7 décembre 2023 relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ;
- Lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels de l'Académie de Normandie (LDG).

La présente note a pour objet de préciser, les modalités d'inscription et le calendrier d'établissement du tableau d'avancement en vue de la promotion à la classe exceptionnelle des professeurs des écoles au 1<sup>er</sup> septembre 2024, en application des règles précisées dans les lignes directrices de gestion.

**1- Modalités d'inscription**

**A compter de la campagne de promotion pour 2024, les conditions de promouvabilité évoluent.**

Tous les professeurs des écoles titulaires ayant atteint, au 31 août 2024, le 5<sup>e</sup> échelon du grade de professeur des écoles hors-classe sont promouvables. Les enseignants concernés n'ont pas à faire acte de candidature, mais sont invités à enrichir leur CV dans i-prof.

**2 – Calendrier prévisionnel d'établissement du tableau d'avancement**

<b>Du vendredi 12 avril 2024 au dimanche 5 mai 2024</b>	Période ouverte pour compléter les CV dans l'application I-profs
<b>Entre le lundi 3 juin et le vendredi 14 juin 2024</b>	Consultation dans I-prof, rubrique « services » puis « tableau d'avancement à la classe exceptionnelle », des avis émis par les évaluateurs primaires (IEN ou autres supérieurs hiérarchiques directs en cas de détachement)
<b>12 juillet 2024 (date prévisionnelle)</b>	Envoi des messages I-profs aux promus et publication sur l'intranet académique via l'icône "Ressouces Humaines" et la rubrique "Carrière"

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

  
Stéphane VAUTIER